

RAPPORT

Direction des ressources humaines
Service du développement professionnel
et des conditions de travail
Sous-direction du recrutement et de la mobilité
Bureau des recrutements par concours

20/08/2018

**Rapport du jury des recrutements externe,
interne et examen professionnel
des architectes et urbanistes de l'État**

Session 2018



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
www.ecologique-solidaire.gouv.fr

MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
www.cohesion-territoires.gouv.fr

Rédacteurs

Marie-Laure PETIT, Présidente de jury
Architecte et Urbaniste en Chef de l'État

Christian LÉVY, Vice-président
Inspecteur Général de l'Administration du Développement Durable

Pour représenter le Ministère de la Culture :

Jean-François DELHAY, architecte et urbaniste en chef de l'État

Isabelle MARÉCHAL, inspectrice générale des affaires culturelles

Simon PIÉCHAUD, conservateur général du patrimoine

Emmanuelle DIDIER, architecte et urbaniste en chef de l'État et architecte des bâtiments de France

Pour représenter le Ministère de la Transition écologique et solidaire :

Jérôme PINAUD, architecte et urbaniste de l'État

Hélène PESKINE, architecte et urbaniste en chef de l'État

Jan NIEBUDEK, architecte et urbaniste en chef de l'État

Anne GUILLABERT, architecte et urbaniste en chef de l'État

Référence(s) intranet

<http://www.concours.developpement-durable.gouv.fr/>

SOMMAIRE

1 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE.....	4
2 - LES ÉPREUVES ÉCRITES.....	4
2.1 - Observations sur les difficultés rencontrées par les candidats.....	5
2.1.1 - Épreuve n°1 : dissertation générale sur un sujet d'actualité.....	5
2.1.2 - Épreuve n° 2 : Analyse critique d'un projet d'architecture ou d'aménagement avec contre-proposition.....	7
2.1.3 - Épreuve écrite n°3 : option patrimoine architectural urbain et paysage.....	10
2.1.4 - Épreuve écrite n°3 : épreuve graphique option urbanisme-aménagement.....	14
2.1.5 - Épreuve écrite n°4 : graphique d'architecture et d'urbanisme.....	17
2.2 - Bilan statistique des épreuves écrites.....	20
3 - LES ÉPREUVES ORALES.....	21
3.1 - Observations sur les difficultés rencontrées par les candidats.....	21
3.1.1 - Épreuve orale n°5 : appréhension d'un dossier d'architecture, d'urbanisme ou d'aménagement devant le jury.....	21
3.1.2 - Épreuve orale n°6 : entretien avec le jury.....	22
3.1.3 - Épreuve orale n°7 : langues étrangères.....	24
3.2 - Bilan statistique des épreuves orales.....	24
4 - LES RÉSULTATS DU CONCOURS.....	24

Rapport général de la présidente du jury

Marie-Laure PETIT, Architecte et Urbaniste en Chef de l'État

<p style="text-align: center;">CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET EXAMEN PROFESSIONNEL POUR LE RECRUTEMENT D'ARCHITECTES ET URBANISTES DE L'ÉTAT SESSION 2018</p>
--

1 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'ouverture des concours externe et interne et de l'examen professionnel pour le recrutement d'architectes et urbanistes de l'État (AUE) au titre de l'année 2018 a été autorisée par arrêté conjoint du Ministère de la Transition écologique et solidaire et du Ministère de la Culture, en date du 8 novembre 2017. La date limite de dépôt des dossiers a été fixée au 16 janvier 2018.

136 candidats se sont inscrits, 77 pour l'option patrimoine architectural, urbain et paysager (61 au concours externe, 14 au concours interne et 2 à l'examen professionnel) et 59 pour l'option urbanisme, aménagement (47 au concours externe, 10 au concours interne et 2 à l'examen professionnel).

La composition du jury a été fixée par arrêté en date du 4 décembre 2017 et du 28 mai 2018. Il comporte 10 membres issus pour moitié du Ministère de la Transition écologique et solidaire et pour moitié du Ministère de la Culture, et 4 examinateurs de langues. Il a été présidé cette année par une architecte et urbaniste en Chef de l'État.

Par arrêté en date du 8 février 2018, les 2 ministères organisateurs ont fixé à **23** le nombre de places offertes aux concours, **17** dans l'option patrimoine architectural, urbain et paysager (12 au titre du concours externe, 4 du concours interne et 1 de l'examen professionnel), et **6** dans l'option urbanisme, aménagement (4 au titre du concours externe, 1 du concours interne et 1 de l'examen professionnel).

Les épreuves écrites se sont déroulées les 6, 7 et 8 mars 2018, 82 candidats se sont présentés à la première épreuve et 79 ont satisfait à toutes les épreuves (46 pour l'option patrimoine, dont 34 au concours externe, 10 au concours interne et 2 à l'examen professionnel; 33 pour l'option urbanisme, dont 29 au concours externe, 4 au concours interne et 0 à l'examen professionnel).

Suite à la réunion d'admissibilité du 3 mai 2018, le jury a retenu les **22 candidats** ayant obtenu 200 points ou plus, toutes épreuves confondues, **11 candidats dans l'option patrimoine, 11 candidats dans l'option urbanisme.**

Les auditions se sont tenues du 11 au 13 juin 2018, la réunion d'admission en date du 14 juin 2018 a conduit à retenir **14 lauréats au total, 10 pour l'option patrimoine, 4 pour l'option urbanisme.**

Le jury a proposé une **liste complémentaire de 2 lauréats pour l'option urbanisme**, sur la liste des candidats du concours.

2 - LES ÉPREUVES ÉCRITES

Il est rappelé que chaque candidat avait 4 épreuves à passer, une épreuve écrite et trois épreuves graphiques, dont une différente pour chacune des options. Les candidats de l'examen professionnel n'avaient pas à passer l'épreuve d'analyse critique de dossier.

Épreuve n°1 : Dissertation générale sur un sujet d'actualité (coefficient 5)

Épreuve n°2 : Analyse critique d'un projet d'architecture ou d'aménagement avec contre-proposition (coefficient 5)

Épreuve n°3 : Option patrimoine architectural, urbain et paysager (coefficient 5)

Épreuve n°3 : Option urbanisme, aménagement (coefficient 5)

Épreuve n°4 : Épreuve graphique d'architecture et d'urbanisme (coefficient 5)

S'agissant des épreuves graphiques, les candidats pouvaient utiliser toutes les techniques de dessin de conception (schéma, croquis, code couleur, dessin à main levée, dessin géométrique simplifié ...) à condition que les propositions respectent les échelles demandées et permettent une bonne lisibilité du parti ou de la pertinence de la solution technique élaborée lorsqu'il s'agissait de l'épreuve architecturale de l'option patrimoine.

2.1 - Observations sur les difficultés rencontrées par les candidats

2.1.1 - Épreuve n°1 : dissertation générale sur un sujet d'actualité

Présentation de l'épreuve

L'épreuve consiste à traiter une question de société, liée à l'architecture, à l'urbanisme ou à l'aménagement de l'espace en la situant notamment dans l'histoire de la ville et de l'architecture.

Elle permet d'apprécier les connaissances des candidats sur les grands problèmes contemporains de société, leur connaissance de l'histoire de la ville et de l'architecture, et leur capacité à poser une problématique, leur rigueur, leur ouverture d'esprit et la qualité de leur expression écrite.

Sujet de la dissertation

« Le périurbain est-il la ville? »

Vous appuierez votre réflexion par des exemples historiques et contemporains, français et internationaux.

Commentaires du jury

Le sujet faisait appel à des connaissances en histoire de l'architecture et de l'urbanisme, autant qu'à des exemples contemporains et à une réflexion personnelle sur le phénomène périurbain, sur ses liens avec la ville, sur ce qui le singularise. Il offrait l'occasion aux candidats de se faire valoir sur plusieurs champs du sujet, et leur donnait ainsi une chance équivalente selon leurs différentes formations ou sensibilités.

La formulation du sujet suggérait un plan facile à suivre, qui a été adopté dans la majorité des cas, avec une reformulation plus ou moins habile; certains candidats plus rares s'en sont écartés avec un certain succès. Les candidats ont, dans l'ensemble, fait preuve d'une orthographe et d'une syntaxe correctes, avec quelques notables exceptions qui généralement se cumulent avec une expression confuse et des connaissances approximatives. Quelques candidats sont probablement pénalisés dans leur travail par l'habitude de l'outil informatique et ont rendu des copies structurées selon des intitulés de parties, mais laissant des paragraphes non rédigés faute de temps, ce qui témoigne d'une absence de préparation à l'exercice de dissertation manuscrite.

Sur le fond, les correctrices constatent que la moitié des copies, dans les deux filières, ont longuement développé l'histoire de la ville, au détriment du périurbain, souvent plus sommairement décrit, souvent compris comme la banlieue, et sans en tirer profit pour la suite de leur exposé. La plupart des candidats a élargi le sujet sur l'avenir du périurbain, et sur les moyens à mettre en œuvre pour qu'il évolue en ville. Cette extension interprétative du sujet a été acceptée par les correctrices, dès lors qu'elle était correctement argumentée.

Néanmoins, l'attention est attirée sur la propension des candidats à s'écarter du sujet, au risque de dissenter hors sujet.

Dans une grande majorité, les copies ont fait une place plus ou moins large à la question des déplacements, présentée sous un angle critique du point de vue du développement durable, mais sans y voir nécessairement une caractéristique distinctive du périurbain, ni en tirer d'analyse ou de conclusions sur ses conséquences sociales.

D'une façon générale les enjeux sociaux et de gouvernance du périurbain ont été peu perçus; les habitants, les acteurs, leurs compétences, enjeux, prérogatives et responsabilités, les enjeux de pouvoir, ne sont pas identifiés de façon à nourrir le discours.

Les candidats ont très peu considéré le patrimoine, monumental ou ordinaire, dans leur appréciation des caractéristiques respectives des tissus urbains et périurbains, et peu fait mention des rythmes de vie différents de la ville et du périurbain.

L'appel à argumenter son propos par des exemples a été très inégalement reçu: certaines copies ne charpentent leur argumentaire qu'autour de quelques exemples, d'autres n'en citent pas, hors Paris ou Londres. Bien peu s'avancent à envisager que le terme de ville peut avoir une réalité différente d'un continent à l'autre.

Bien qu'aucune indication n'ait été donnée en ce sens, les correctrices ont estimé nécessaire d'effectuer une double correction, en aveugle, par échange de leur lot de copie, puis confrontation finale de leurs notes et appréciations copie par copie, pour traiter les divergences éventuelles.

La diversité des copies a conduit à étaler les notes de 1 à 16, de façon assez homogène entre les deux filières, et les 82 notes se répartissent ainsi :

29 copies notées entre 11 et 16,

17 notées de 8 à 10,

21 notées de 5 à 7,

15 notes éliminatoires inférieures à 5.

Conseils aux candidats

- L'énoncé du sujet doit être lu attentivement, car il indique la plupart du temps un plan possible pour répondre à la question posée. Cette lecture devrait également éviter aux candidats des hors-sujets fréquents, certains pouvant concerner jusqu'à la réponse entière.

- L'introduction et la conclusion de la copie sont déterminantes pour apprécier, d'une part la compréhension de la question posée, et ce qu'il est prévu de mobiliser pour y répondre, d'autre part la capacité à synthétiser et clore le raisonnement, le cas échéant en prenant nettement position.

- Il est à noter, s'agissant de la structuration de la réponse, que l'annonce d'un plan, et son organisation par parties numérotées, ne sont pas une condition suffisante pour une démonstration logique, organisée et claire. Certaines copies ont su exposer un propos clair et bien articulé de manière très littéraire, alors que d'autres, d'apparence très structurée, n'aboutissaient au final qu'à une succession de réponses déconnectées les unes des autres.

Si l'annonce d'un plan et sa mise en évidence sont à encourager, ils doivent être au service du propos et mettre en valeur le déroulement logique d'une pensée documentée.

- C'est pourquoi il est recommandé aux candidats de se tenir davantage informés de l'actualité en général, et plus particulièrement de celle des principaux projets, sujets de débats ou réalisations, et ceci dans l'ensemble des domaines de l'aménagement, de l'urbanisme, du patrimoine et de

l'architecture. La capacité de pouvoir illustrer une idée, ou une proposition, par une référence pertinente témoigne à la fois d'un intérêt pour un sujet à enjeu et pour l'actualité, et de l'aptitude des acteurs de terrain à prendre en main de telles problématiques.

- De la même manière, il est recommandé aux candidats de mieux connaître, l'organisation administrative de la France, les différentes politiques publiques relevant des métiers d'un A.U.E., et de se renseigner sur son contexte de travail et ses modalités d'intervention.

2.1.2 - Épreuve n° 2 : Analyse critique d'un projet d'architecture ou d'aménagement avec contre-proposition

Présentation de l'épreuve

L'épreuve consiste, à partir d'un projet d'architecture ou d'aménagement et dans une position institutionnelle donnée, à faire une analyse critique du projet et de présenter les corrections ou contre-propositions correspondantes.

Elle a pour objet de mesurer les connaissances architecturales, urbaines et paysagères des candidats, leur capacité d'analyse et de synthèse d'un projet et de ses enjeux dans un contexte institutionnel et juridique donné, leur jugement, la qualité de leur diagnostic, leur aptitude à expliquer et motiver leur point de vue.

Présentation du sujet

Localisé à Rodez (Aveyron), à proximité immédiate du centre historique, du palais de justice et de son jardin, le périmètre d'intervention concerne l'ensemble du site dit de Combarel. L'opération s'étend ainsi sur près de 3 hectares.

La communauté d'agglomération du Grand Rodez souhaite renforcer son attractivité et décide de se saisir de la mutation de cette importante zone pour créer un véritable quartier avec un secteur mixte d'habitat, d'activités hôtelières, d'activités tertiaires et d'équipements publics.

Le projet retenu à l'issue d'une large concertation, a l'ambition de présenter une morphologie dont la composition «exploite les potentialités des trames urbaines superposées, au moyen d'îlots répondant aux logiques de topographie». Le bâti ancien est conservé à minima (Quadrilatère) et, du couvent des Capucins, seule la chapelle est conservée. Le projet, dont la réalisation est prévue sous forme de Z.A.C., comprend des logements privés, des logements publics accessibles et diversifiés: étudiants, personnes âgées, jeunes ménages avec enfants, des activités tertiaires et commerciales, des commerces de proximité, des équipements publics, ainsi que des stationnements pour les résidents et les usagers (principalement en souterrain).

A ce stade sont prévus 273 logements pour une surface totale de 18 000 m², un E.H.P.A.D. pour 4300 m², et un hôtel pour 3400 m². Le programme comprend également la création de nouvelles voiries ainsi que des placettes publiques. Les bâtiments conservés (chapelle et «Quadrilatère») ont une vocation d'équipements publics à déterminer.

Commentaires du jury

Problématique et attentes vis-à-vis des candidats

Le président de la communauté d'agglomération souhaite obtenir une reconnaissance nationale pour le projet d'ensemble retenu, avec remise de prix par le ministre en charge de l'urbanisme, pour marquer le démarrage de cette opération d'envergure qui se veut exemplaire,

Avant de s'engager, et pour répondre en toute connaissance de cause, le cabinet du ministre attend l'avis du préfet sur la cohérence entre les objectifs et les propositions urbaines, les forces et faiblesses de ce projet ainsi que sur les modalités de mise en œuvre,

Il était demandé aux candidats de se positionner en tant que chargé de mission, auprès du préfet, suivant les dossiers d'aménagement, d'urbanisme, d'habitat, d'environnement et de patrimoine, et de préparer une note argumentée pour le cabinet du ministre.

En s'appuyant sur les documents fournis (voir ci-dessous) aux candidats, il était demandé de rédiger une analyse critique du projet, pour statuer sur la pertinence de cette candidature.

L'analyse pouvait comprendre des contre-propositions, ou des adaptations du projet. La note devait argumenter notamment sur les points suivants :

- la conduite du projet et ses modalités de mise en œuvre;
- la prise en compte des caractéristiques du site;
- le parti d'aménagement général de la Z.A.C., la réponse architecturale, patrimoniale, urbaine, paysagère et environnementale.

Documents fournis : un énoncé (5 pages) et des annexes (14 pages)

- vues «satellite» et aérienne lointaine
- plan de situation / ville
- plan de situation / quartier
- plan de cadastre ancien
- vues aériennes de quartier
- photographie aérienne ancienne
- cadastre du quartier et abords de MH
- vues aériennes rapprochées
- reportage photographique du quartier (18) et localisation
- 5 perspectives du projet
- 4 plans du projet de la ZAC (découpage foncier, phasage,
- 3 coupes topographiques localisées

Critères de jugement

- lisibilité du plan, qualité rédactionnelle, orthographe;
- capacité à évaluer le sujet et sa problématique: compréhension des enjeux urbains à l'échelle du site, de la ville et de l'agglomération;
- capacité d'appréhension des différents niveaux d'échelle: parcelle, quartier, ville, agglomération;
- capacité à analyser les éléments du programme et de ses dispositions urbaines et paysagères;
- capacité à analyser la qualité de la proposition en termes urbains et architecturaux (réponse architecturale, patrimoniale, urbaine, paysagère et environnementale, fonctionnalité du maillage, des dessertes, accès, stationnements, qualité de l'habitat, interactions commerces/tertiaire, équilibre proposé entre bâti ancien et constructions neuves, architecture des constructions neuves;
- pertinence des apports graphiques dans le texte (croquis, schémas);
- qualité des propositions et justification des alternatives ou évolutions du projet, en termes de programme-phasage, profil urbain-hauteurs-gabarits, qualité générale de la composition et de l'écriture architecturale, prise en compte des enjeux environnementaux, paysagers, patrimoniaux et de la sensibilité du site en articulation de deux entités urbaines contrastées; définition des outils ou mesures à mettre en place pour y parvenir, clarté de la proposition, qualité de l'argumentaire, crédibilité, connaissance et compréhension des outils et du rôle des différents acteurs.

Commentaires

Les copies ne répondant pas précisément à la question énoncée, incomplètes ou incohérentes dans leur structuration, ont eu une note inférieure à la moyenne. A l'inverse, lorsque la problématique a été comprise et étudiée de façon exhaustive, transcrite au moyen d'un raisonnement clair et argumenté, une note autour de 12 a généralement pu être attribuée. Les meilleures copies, qui se sont distinguées grâce à des propositions pertinentes et utilement illustrées, issues d'un exposé concis et organisé, ont reçu des notes entre 12 et 14.

Une majorité de copies ont été notées entre 8 et 12 sur 20:

Cette année encore, une certaine quantité de copies s'est avérée illisible ou très difficilement déchiffrable.

Aptitude rédactionnelle, orthographe, tournures de phrases intelligibles (et courtes...), restent des attendus déterminants pour juger du potentiel des candidats, en support de la pertinence de

l'analyse. L'esprit de synthèse, la capacité à reformuler, à qualifier ou hiérarchiser les enjeux dans une approche globale, se sont avérés acquis pour un quart des copies environ. Majoritairement, et bien que l'énoncé soit une suggestion de plan, les copies se sont révélées souvent déstructurées dans la présentation du raisonnement. Très maîtrisé au début du texte, le fil conducteur du propos se perd souvent au fil des paragraphes... et la copie se termine visiblement dans l'urgence.

Trop rares ont été les candidats à anticiper pour intégrer des illustrations pertinentes, ce qui pose question sur les capacités de mobilité de pensée, notamment entre les écrits et les visuels, entre l'analyse théorique et pragmatique, ou entre les projections spatiales et temporelles (NB. Pour exemple, le projet à évaluer étant implanté sur un site à la topographie particulièrement délicate, la compréhension des enjeux d'intégration dans les trois dimensions s'est révélée plutôt moyenne et trop peu exprimée, vu la quasi-absence d'illustrations en coupe).

D'une façon générale, ce sujet d'analyse critique a été traité timidement, sans véritable prise de recul par les candidats, à d'autres échelles (ville, agglomération, territoire...). A noter que les approches ont été menées plus transversalement, voire de façon plus complète par les candidats de la filière urbanisme.

Les aspects ou enjeux programmatiques et environnementaux ont généralement été identifiés. Quant aux qualités d'intégration paysagère, urbaine et architecturale du projet, les candidats semblaient avoir plus de mal à objectiver leur analyse, à s'appuyer sur un argumentaire tangible pour exprimer avec précision quelles étaient les réussites, ou les écueils de la conception ou de la réponse au programme.

Il est indispensable pour les candidats d'approfondir leurs capacités de jugement architectural, pour éviter d'acquiescer naïvement, sans aller dans le fond, ou de se raccrocher à des clichés d'image collective du projet d'architecture en centre ancien (autrement dit de façon caricaturale, « mettre des tuiles sur les toits pour satisfaire l'A.B.F. ... »).

A ces fins, il importe, également, qu'ils disposent dans leur culture professionnelle ou personnelle, de références, d'exemples, de réalisations positives, et qu'ils en maîtrisent le pourquoi, bien au-delà de la perception esthétique ou plastique d'une architecture d'aujourd'hui dans un contexte historique.

Les réponses ont été apportées de façon incomplète par les candidats, davantage aguerris à l'analyse du contexte et du projet lui-même, qu'à l'appréhension des modalités de mise en œuvre, ou à l'identification des acteurs et partenaires au projet. La méconnaissance des procédures ou des temporalités s'est parfois illustrée par des propositions peu réalistes (particulièrement bloquantes) ou mal argumentées.

La réponse globale sur la stratégie de l'opération, sur les éléments de diagnostic et le rapport à l'existant notamment, les éléments de programme, le croisement des enjeux, la gouvernance, les outils et procédures... s'est montrée occasionnellement exhaustive.

Certains candidats ont choisi d'enrichir leur propos avec des références de projets de Z.A.C. parfois incongrues, d'autres déviant même sur l'exercice de dissertation, avec des digressions ou citations hors sujet. Les contre-propositions ont été souvent des réponses-type ou recettes pré-établies, faisant référence à un contexte juridique méconnu.

Des copies au-dessus de 12 sur 20:

Ces candidats ont réellement répondu à la question: «oui» ou «non», ce projet est éligible à un label national, sous réserve, etc... ; leur capacité de mise en situation, issue généralement d'une reformulation globale et concise des enjeux, suivie de critiques exhaustives et argumentées, avec des propositions réalistes et étayées (toutefois encore trop rarement accompagnées de graphiques, comme l'an passé) s'est ainsi bien démontrée.

Une certaine connaissance des champs de l'aménagement, une pratique professionnelle et opérationnelle, des notions de marges d'évolution de tels projets sont autant d'aptitudes qui ont pu illustrer, parfois de façon innovante et créative, la volonté d'accompagnement et la vision positive du projet, dans un souci d'équilibres clairement énoncés. Toutefois aucun dossier n'a émergé de façon ostensible et de ce fait aucune note n'est supérieure à 15.

Conseils aux candidats

Les candidats doivent veiller à ce que leurs textes manuscrits soient lisibles et compréhensibles, à la clarté du plan et de la composition visuelle générale, illustrations comprises (et à la corrélation pertinente de ces dernières avec l'analyse écrite).

Une lecture attentive et exhaustive du sujet reste le fondement de cet exercice, pour pouvoir répondre exactement à la question posée par le jury, et pour appréhender les éléments clefs de la problématique urbaine posée par l'exercice.

Les candidats doivent être en mesure de mettre en œuvre leurs capacités à discerner les enjeux, à les interpréter, mais surtout les traduire enfin d'arbitrer et de conclure et de proposer. Le jury doit pouvoir comprendre comment le candidat a su délimiter le cadre de son intervention, et comment il s'inscrit dans la mise en situation qui lui est proposée.

Si les candidats jugent utile d'évoquer les politiques publiques, le contexte réglementaire, etc,... il est préférable qu'ils émettent les précautions préalables ou nécessaires dans le propos, pour éviter de s'engager sans recul dans des informations qui pourraient être erronées.

Pour améliorer les aptitudes des candidats à traiter le fond, la vision pluridisciplinaire, la notion de l'intérêt public, et la priorisation (voire la hiérarchisation) des enjeux de l'État, qui en dépendent apparaissent comme fondamentaux.

Épreuve n°2	Externe		Interne		Professionnel		Total
	patrimoine	urbanisme	patrimoine	urbanisme	patrimoine	urbanisme	Total
Notes strictement inférieures à 5/20 (éliminatoires)	2	1	0	0	1	-	4
Notes supérieures ou égales à 5/20 et strictement inférieures à 10/20	14	4	3	2	0	-	23
Notes comprises entre 10/20 et 15/20	19	25	7	3	1	-	55
Notes supérieures à 15/20	0	0	0	0	0	-	0
Total	35	30	10	5	2	-	82

2.1.3 - Épreuve écrite n°3 : option patrimoine architectural urbain et paysage

Présentation de l'épreuve

Cette épreuve à option avec proposition graphique consiste à partir d'un rapport de présentation et d'un programme de réutilisation d'un édifice, à montrer l'intérêt patrimonial de cet édifice, faire des propositions, en fonction du programme proposé pour sa valorisation et sa sauvegarde. Ces propositions doivent tenir compte du diagnostic des désordres et définir les reprises techniques à mettre en œuvre.

Cette épreuve vise à vérifier la capacité d'analyse et de compréhension d'un bâti par les candidats, leur discernement, leur aptitude à poser un diagnostic technique et leur capacité de proposition et d'adaptation au contexte.

Présentation du sujet

L'épreuve portait sur l'ancien couvent des Cordeliers à Saint-Émilion (Gironde), classé au titre des monuments historiques. Elle s'organisait en deux parties: un exercice de diagnostic et de consolidation provisoire, puis définitive, du pignon ouest de l'église et des murs exposés depuis des décennies aux intempéries, puis l'aménagement d'un lieu d'exposition et de conférences, tout en assurant la continuité des cheminements à couvert.

L'énoncé comportait un historique et une description architecturale sommaire de l'édifice, un exposé des désordres constatés, et un programme en vue d'utiliser l'espace de l'église comme lieu d'exposition et de conférences.

Le programme demandait:

- d'assurer le clos et le couvert, par
 - a. la création d'une charpente et d'une couverture sur l'église,
 - b. le traitement des ouvertures, restitution de menuiseries (portes et vitreries) dans les baies.

Il était souhaité, en cohérence avec le P.S.M.V., que ces structures nouvelles allient une expression contemporaine avec le respect des tracés archéologiques et du caractère patrimonial.

Le choix d'une expression, de matériaux traditionnels ou contemporains, ou encore de l'éventuelle utilisation du toit comme source d'éclairage, voire d'énergie, était libre, mais devait être justifié, s'agissant d'un futur équipement, qui pouvait, ou non, trancher avec le bâti environnant.

- d'assurer une continuité de sol dans l'église, et l'accessibilité aux P.M.R., avec des propositions de profil général, et de matériaux.

- d'assurer la sécurité du public dans l'église, en condamnant l'accès à la cave, par un dispositif amovible en continuité du sol permettant un usage ponctuel.

- d'offrir un lieu d'exposition de 350m² environ, et une salle de conférences-projections de 75m² environ, en respectant le volume intérieur et contribuant à sa mise en valeur.

- de mettre en valeur le chœur, en proposant une solution pour traiter les voûtes effondrées selon un parti et le matériau au choix du candidat (rendu sur la base des documents fournis),

- d'assurer la continuité du cheminement à couvert depuis la cour d'accès vers l'église

- de restituer deux ailes du cloître en (re)créant une charpente et une couverture.

Là aussi, le choix d'employer une expression ou des matériaux traditionnels ou contemporains pour les ouvrages à créer était libre, mais devait être justifié.

Documents fournis

-annexe 1: dossier photographique

-annexe 2: dossier de plans

Documents à remettre

Sur deux planches de calque fort, au format 65 cm x 50 cm, étaient à présenter:

1. Un diagnostic des désordres et la description écrite des mesures, de sécurité, et conservatoires générales d'urgence, comprenant des vues en plan et en élévation montrant explicitement :

- le positionnement, avec annotations, en plan et en élévation des protections, des étais et interventions nécessaires au niveau de la façade ouest de l'église,

- une vue, annotée, en plan et en élévation montrant les travaux de consolidation du mur ouest.

2. Le projet illustré comprenant :

- un plan masse au 1/200ème environ, montrant l'emprise des interventions et aménagements ainsi que leur fonction,

- une coupe transversale à l'échelle 1/100ème environ, de la charpente et de la couverture à réaliser sur l'église, intégrant les contraintes du programme de réutilisation: isolation, éclairage naturel, clôtures menuisées et vitrerie, occultation, ...

- un croquis illustrant la proposition de traitement des voûtes du chœur.

- des élévations à partir des planches dont la liste était donnée, montrant les interventions dans l'église et sur les galeries ouest et nord du cloître. Pour la vue en plan à rez-de-chaussée, n'était concernée que la partie du cloître figurée sur une planche précisée.

- des croquis perspectifs précisant les options retenues dans l'église et le cloître.

Commentaires du jury

Attendus

Diagnostic et mesures d'urgence:

À partir de l'énoncé, il était attendu un diagnostic clair, réaliste, mettant en correspondance les désordres et la proposition d'interventions proportionnées aux besoins: mise en sécurité du site , stabilisation provisoire du pignon et des parties menaçantes.

Consolidation définitive:

Toutes les parties mises en sécurité devaient être traitées de manière définitive en conservation.

Utilisation de l'église:

Il était attendu des candidats une création de charpente, de même que la clôture de l'ensemble des baies selon les techniques de leur choix, à justifier. La couverture pouvait être utilisée comme source d'énergie. Pour les voûtes du chœur effondrées avec leurs arrachements, le parti et les matériaux étaient libres. Le sol intérieur était à refaire entièrement tout en assurant la continuité avec les niveaux extérieurs. Le choix des techniques traditionnelles ou contemporaines devait témoigner d'une lecture appropriée des bâtiments anciens.

Continuité des cheminements:

Ce point permettait aux candidats de montrer leurs capacités d'organisation des espaces complexes et leur connaissance des règles d'accessibilité.

Aménagement des lieux:

Il était attendu la conception des aménagements demandés au programme de manière sensible, fonctionnelle et témoignant d'une utilisation respectueuse de l'édifice et de ses potentialités.

Critères d'appréciation

L'attribution des notes s'est appuyée sur les critères suivants:

consolidation provisoire, consolidation définitive et conservation: analyse des désordres, justesse du diagnostic et pertinence des interventions proposées, provisoires et définitives,

projet de réutilisation: respect du programme, fonctionnalité des locaux, accessibilité; utilisation du potentiel spatial et structurel du bâtiment; qualité et pertinence architecturale des aménagements concernant l'église et le cloître,

présentation: mise en page, qualité graphique des dessins et lisibilité du rendu.

Commentaires

Les réponses proposées révèlent une grande hétérogénéité, tant des approches que des compétences, qu'elles soient techniques ou architecturales.

Sur la capacité des candidats à poser un diagnostic et à en tirer des conséquences techniques:

Peu de candidats exposent clairement leur diagnostic et procèdent à une démarche logique enchaînant diagnostic synthétique, mesures immédiates et mesures pérennes.

La plupart des candidats ne semblent pas réellement maîtriser le processus analyse/solutions, alors même qu'il s'agissait de désordres des plus courants, et de suivre le cadre énoncé. On peut même dire que la formulation du sujet accompagnait le candidat dans la marche à suivre. Les réponses apportées sont la plupart du temps «disproportionnées», alors que les solutions les plus justes (qui ici étaient les plus simples) ne sont mises en œuvre que par une minorité de candidats.

Il en ressort vraisemblablement un manque d'expérience pratique, ou de bon sens, qui aurait évité des erreurs d'appréciation à bien des candidats. Les techniques de consolidation de base sont

mal connues, et les conséquences des mesures proposées ne sont pas appréciées dans leur réalité globale (par exemple: mettre en place une contrefiche dans la rue passant devant la façade ouest de l'église était inutile, puisqu'il n'y avait pas de dévers de cette façade, de plus coûteux et très lourd de conséquences sur la vie des riverains et la circulation dans la voie).

Sur l'analyse du monument, les enjeux de sa conservation et de sa présentation:

Le sujet posait la question d'une intervention contemporaine qualitative sur un monument emblématique d'une ville très connue, à travers la réutilisation d'une église dont il reste uniquement les murs, et d'un cloître dont seules certaines parties sont encore en élévation.

Au-delà de la nécessité d'assurer le clos et le couvert, ainsi que l'accessibilité, le programme conduisait à la création d'aménagements et de volumes nouveaux, demandait à mettre en relation des volumes complexes, et incitait à un geste visible sur l'édifice et ses abords.

Il ouvrait la possibilité d'une charpente nouvelle, d'une toiture pouvant être vitrée sur l'église, de la création d'un volume intérieur, de la restitution de parties du cloître, ... dans un esprit clairement contemporain inspiré par le caractère du lieu.

L'exercice pouvait être traité par des architectes ne pratiquant pas couramment les techniques patrimoniales. Cependant, on doit constater que les candidats rencontrent des difficultés en matière de construction, même hors du cadre des techniques anciennes. Et que le dialogue entre patrimoine et architecture de création demeure un exercice difficile, pour lequel il semble que les candidats manquent de pratique.

Le projet et le respect du programme

Les documents fournis apportaient des informations sur l'édifice, son histoire et son environnement qui ont été souvent insuffisamment exploités dans les projets.

La réponse architecturale, dans le cadre d'une confrontation d'un projet et d'un édifice patrimonial, a montré parfois une insuffisance de la maîtrise des enjeux (entre-solement de la nef ou volume intérieur créé trop imposant et contredisant le souhait de mise en valeur, surélévation du toit, manque de réponse pour l'accessibilité ou le traitement des sols, ...).

De manière générale, on note que plusieurs candidats semblent esquiver le sujet de l'intervention architecturale dans un lieu patrimonial (par manque d'audace, ou de maîtrise?), et de ce fait ne répondent pas au programme, dont les objectifs sont parfois même mal compris.

Une expérience de la maîtrise d'œuvre, du chantier, la pratique du dessin à main levée sont des atouts qui semblent avoir servi un petit nombre de candidats.

Quelques projets ont toutefois su tirer un parti intéressant de la mémoire de l'édifice en proposant une charpente et une couverture contemporaines appropriées, en les traitant, tout comme le cloître, les sols et les parois, avec une écriture architecturale sobre, bien proportionnée, incluant des choix pertinents de matériaux.

Conclusion

Les planches rendues blanches ou avec propositions faibles ont reçu des notes éliminatoires. Cela représente au total **17** planches, pour l'ensemble des filières externe et interne, ainsi qu'examen professionnel, soit le tiers des 46 candidats, montrant un manque des connaissances élémentaires en matière d'appréhension du bâti ancien, sans parler même de patrimoine.

5 planches ont reçu une note égale ou supérieure à **10** pour la filière externe, **1** pour l'examen professionnel, **aucune** pour la filière interne, ce qui constitue un résultat très décevant, traduisant une préparation insuffisante ou mal adaptée.

	Externe	Interne	Exa pro	Total
Notes strictement inférieures à 5/20 (éliminatoires)	13	3	1	17
Notes supérieures ou égales à 5/20 et strictement inférieures à 10/20	16	7	-	23
Notes comprises entre 10/20 et 15/20	5	-	1	6
Notes supérieures à 15/20	-	-	-	-
Total	34	10	2	46

Conseils aux candidats

Les rapports des jurys précédents établissaient des constats similaires, signifiant que de nombreux candidats ne les ont pas lus, et commettent des erreurs dont ils auraient pu être avisés.

Toutefois un petit nombre de candidats allant à l'essentiel et ayant compris les désordres techniques, ont pu traiter l'ensemble du sujet, suite à une juste analyse des documents.

Afin de se préparer au mieux à l'épreuve de l'option patrimoine architectural, urbain et paysager telle qu'elle est décrite dans le règlement du concours, il est nécessaire d'acquérir des bases élémentaires en matière de diagnostic patrimonial, de techniques d'intervention sur les monuments anciens, et de références de réutilisation d'édifices patrimoniaux. Se constituer un référentiel de réutilisations et de restaurations d'édifices patrimoniaux, représente, tout comme une expérience professionnelle ou pratique dans ces domaines, un atout incontestable.

2.1.4 - Épreuve écrite n°3 : épreuve graphique option urbanisme-aménagement

Présentation de l'épreuve

L'épreuve consiste à établir une proposition d'aménagement d'un territoire à urbaniser à partir d'un programme d'opération donné. Les grandes orientations du projet doivent être exprimées et explicitées à partir du diagnostic de ce territoire en précisant les conditions de réalisation du programme et ses principales étapes, la faisabilité, son phasage opérationnel au moyen de supports graphiques et écrits.

Cette épreuve vise à vérifier la capacité des candidats à établir une proposition d'aménagement et à analyser un territoire dans un contexte économique et social, à comprendre une commande et à appréhender les enjeux et à formuler des propositions opérationnelles.

Présentation du sujet

Le sujet portait sur la reconquête urbaine du canal de l'Ourcq (Seine-Saint-Denis) et de ses abords. Il s'agissait, en se plaçant dans une perspective métropolitaine, d'imaginer la valorisation de ce territoire issu du passé industriel de la capitale, aujourd'hui fortement paupérisé, enclavé par les infrastructures routières et ferroviaires, et dégradé sur le plan environnemental et urbain.

En effet, lors des débats ayant accompagné la création de la Métropole du Grand Paris, la reconquête urbaine de la plaine et du canal de l'Ourcq s'est imposée comme un des éléments majeurs du projet métropolitain. Dans ce contexte, s'est engagée une réflexion prospective, afin de faire converger les acteurs vers une vision partagée, à partir de différents scénarios possibles de l'évolution du canal et des territoires qu'il traverse.

Les candidats étaient invités à travailler sur cette vision prospective, à partir d'une analyse critique des éléments de diagnostic fournis.

Il leur était demandé d'élaborer un des scénarios, et ainsi proposer un parti d'aménagement à la mesure du caractère exceptionnel du canal dans le paysage métropolitain.

Quel que soit le scénario retenu, la proposition devait :

- Apporter une réponse à la question de l'identité paysagère du canal que l'on estime devoir conforter, en lien avec le système paysager de la plaine de l'Ourcq (Corniche des Forts).
- Expliciter les modalités de sa mise en œuvre dans le temps, notamment sur les aspects de stratégie foncière (quelles mutations possibles aux différentes échelles temporelles). Les candidats étaient invités s'ils le jugeaient pertinent, à élargir leurs hypothèses au-delà des potentiels de mutabilité établis à ce jour, sous réserve d'en argumenter la faisabilité.
- Interroger les usages actuels et futurs du canal
- Traiter de la question des déplacements, en tenant compte des projets de transports d'envergure métropolitaine existants.

Enfin, proposer une illustration concrète sur une bande particulière du canal et ses abords, dans une épaisseur à définir par le candidat en fonction de la stratégie générale qu'il aura retenue.

Commentaires du jury

Le sujet était résolument ouvert, aucun programme prescriptif n'étant imposé, et les limites spatiales étaient à l'appréciation des candidats. Il s'agissait d'imaginer un futur souhaitable, en n'hésitant pas à accentuer la (ou les) dimension(s) (environnementale, résidentielle, économique, récréative, symbolique) jugée(s) prioritaire(s).

Quel que soit le parti d'aménagement retenu, les propositions devaient toutefois traiter la question du grand paysage, la problématique des déplacements, l'évolution des usages futurs du canal. Il s'agissait, en outre, de réfléchir à plusieurs échelles spatiales (séquence territoriale comprise entre Paris et le Pont de Bondy et secteur de la Folie) et temporelles (court terme/long terme).

Critères d'appréciation

La proposition graphique du candidat était jugée à la lecture de deux planches, permettant d'apprécier le niveau de compréhension des enjeux du territoire, la cohérence et la pertinence de la réponse apportée, ainsi que l'innovation et la prise de risque du candidat face à ce sujet ouvert.

Les propositions, notées sur 20, ont été jugées sur la base de 7 critères :

- Pertinence du diagnostic et de l'expression des enjeux du territoire, notée sur 3
- Cohérence générale de la stratégie et innovation des solutions proposées, notées sur 4
- Prise en compte de la dimension métropolitaine, notée sur 3
- Pertinence du phasage de mise en œuvre du projet, notée sur 2
- Pertinence de la déclinaison de la stratégie d'aménagement à l'échelle du secteur de la Folie, notée sur 4
- Qualité et maîtrise des formes urbaines proposées, notées sur 2
- Qualité graphique générale et lisibilité de la proposition, notée sur 2

Bilan des notations

34 propositions ont été rendues. 1 copie remise blanche n'est pas comptabilisée dans ce bilan.

Les notes s'échelonnent entre 01/20 et 19,5/20. La moyenne s'établit à 09,19, avec un tiers des copies notées dans une fourchette supérieure à 9 et inférieure 11.

	Externe	Interne	Total
Notes strictement inférieures à 5/20 (éliminatoires)	5	1	6
Notes supérieures ou égales à 5/20 et strictement inférieures à 10/20	10	2	12
Notes comprises entre 10/20 et 15/20	11	2	13
Notes supérieures à 15/20	3	-	3
Total	29	5	34

Commentaires

D'une manière générale, les candidats se sont correctement approprié le sujet, et sont parvenus à faire le tri parmi les différentes informations écrites et graphiques fournies. Les principaux enjeux du territoire ont ainsi été globalement mis en évidence. Il n'y a pas eu de proposition hors sujet.

Peu de candidats ont, en revanche, pris toute la mesure de la dimension métropolitaine du canal, quand bien même le titre de l'exercice, « le Canal de l'Ourcq dans le Grand Paris », invitait à réfléchir à sa place dans la métropole. Beaucoup de propositions se sont ainsi contentées d'énoncer cet enjeu, pour ensuite développer un projet strictement local. Peu de candidats ont construit leurs propositions en intégrant les interactions (spatiales, écologiques, fonctionnelles, programmatiques et/ou symboliques) du canal avec l'armature métropolitaine.

Les candidats avaient toute latitude pour définir les limites spatiales de leur intervention: certains s'en sont tenus au périmètre strictement contraint par les infrastructures ferroviaires; d'autres ont émis l'hypothèse d'une libération à terme de ces emprises; d'autres, encore, sont allés chercher des points d'accroches au-delà des abords immédiats du canal, dans les quartiers limitrophes.

Les candidats étaient également libres de choisir leurs hypothèses de travail. Les propositions traduisent ainsi une grande diversité d'approches. Si l'enjeu de désenclavement a été pris en compte par tous, certaines propositions ont plus particulièrement insisté sur la vocation environnementale du canal, d'autres sur son potentiel de renouvellement urbain. Toutes les hypothèses étaient recevables (y compris les plus radicales), dès lors qu'elles étaient claires, cohérentes et argumentées.

Investir les emprises ferroviaires supposait une réflexion sur les conditions de faisabilité économique. Plusieurs candidats ont répondu à cet impératif en proposant une valorisation immobilière de ces emprises. Il est dommage que les formes urbaines proposées dans le zoom au 1/4000ème, parfois très peu denses, soient venues affaiblir la crédibilité de certaines projections. Les propositions consistant à re-naturer ces emprises n'étaient viables qu'à la condition d'une prise en charge des coûts de mobilisation du foncier par la collectivité. Il aurait fallu, dans ce cas, que cette hypothèse soit énoncée explicitement par les candidats.

Il était attendu des candidats qu'ils réfléchissent à une stratégie d'aménagement, plus qu'ils ne se livrent à un exercice formel de composition urbaine. Les meilleures propositions sont celles dont le phasage, appuyé sur les contraintes et leviers de développement, fait partie intégrante du projet.

En tout état de cause, il ne suffisait pas, comme l'ont fait plusieurs candidats, de découper le projet en tranches opérationnelles, sans en argumenter la logique. Certains ont pris le parti de présenter leur proposition comme un processus, en donnant à voir comment elle pouvait se mettre en œuvre par touches successives, sans présenter d'état «fini» du projet. Ce choix était parfaitement admissible.

Le changement d'échelle semble avoir constitué une difficulté pour de nombreux candidats: bien souvent, le zoom au 1/4000ème n'a apporté aucune information supplémentaire par rapport aux éléments figurant dans la stratégie générale au 1/10 000ème. Dans certains cas, il est venu en contradiction avec les principes généraux de la stratégie.

Les meilleures copies sont précisément celles ayant réussi à éviter ce double écueil, en distinguant bien le niveau d'information propre à chaque échelle de travail et en veillant à ne pas perdre la cohérence générale de la proposition.

On note, enfin, un bon niveau de maîtrise des modes de représentation. Dans certains cas, il est même excellent.

Les copies sont ainsi globalement agréables à lire. Au-delà des insuffisances mentionnées plus haut, elles traduisent des points de vue différents sur ce territoire, qu'il est intéressant de comparer.

Ces travaux méritent d'être valorisés. Le jury préconise que les propositions les mieux notées fassent l'objet d'une exposition. Cette initiative serait de nature à mieux faire connaître et valoriser ce type de compétences au sein de nos ministères et pourrait être utile aux futurs candidats du concours A.U.E.

En tout état de cause, compte tenu de la spécificité de cette épreuve vis-à-vis des autres concours d'accès à la fonction publique, un traitement différencié (ne débouchant pas nécessairement sur une destruction des copies l'année suivante) serait à imaginer.

Conseils aux candidats

Il est rappelé que les candidats sont davantage attendus sur leur capacité à comprendre un territoire, et sur la pertinence et la cohérence de leurs propositions, que sur leurs compétences graphiques. Il est donc conseillé, dans leur gestion du temps imparti à cette épreuve, de privilégier la réflexion stratégique sur le travail graphique.

Il est recommandé de rechercher une bonne complémentarité des deux planches graphiques comme support de lecture de la stratégie du candidat. A ce titre, on veillera à éviter les effets de zoom redondants et les répétitions d'informations. Chaque échelle doit permettre d'enrichir la réponse et d'apporter des précisions sur les différents thèmes.

Le texte, même s'il est autorisé dans le sujet, devrait être utilisé dans une moindre mesure, au profit de schémas et légendes, pour faciliter l'appropriation de la proposition par le jury. Il est attendu des candidats qu'ils hiérarchisent les informations, tant dans le résumé des enjeux que dans les propositions.

L'emploi de titres, ou sous-titres, appropriés peut participer utilement de la compréhension générale de la stratégie. Les copies du concours 2018 comportent quelques très bons exemples de ce point de vue.

Si le niveau de maîtrise graphique est globalement satisfaisant, la représentation des formes urbaines reste trop souvent rudimentaire, peu attentive au contexte environnant et hors d'échelle. La déclinaison des enjeux doit pouvoir être également lue à cette échelle, et suppose une bonne maîtrise de la représentation de l'îlot bâti (densité, rapport à la rue et aux espaces privés, hiérarchie des voies...).

2.1.5 - Épreuve écrite n°4 : graphique d'architecture et d'urbanisme

Présentation de l'épreuve

Cette épreuve consiste à établir un projet d'aménagement d'un ensemble architectural, urbain ou paysager, ou de mise en valeur d'un ensemble bâti ou non bâti, ou encore à concevoir un projet au sein d'un territoire pouvant présenter des caractéristiques patrimoniales.

Elle vise à évaluer la capacité des candidats à adopter une démarche et à établir un projet d'architecture ou d'urbanisme en l'intégrant dans un paysage et dans le temps, et en prenant en compte ses effets sur l'environnement.

Elle vise aussi à apprécier leur aptitude à se représenter un projet dans l'espace et à s'exprimer graphiquement, ainsi que leur discernement et leur sens du concret.

Présentation du sujet

L'épreuve consistait à établir le projet d'un nouveau quartier à Saintes (Charente-Maritime).

Le lieu d'implantation proposé est globalement celui de l'ancien hôpital Saint-Louis, qui correspondait jadis à la citadelle de la cité, et comprend des monuments historiques classés, l'ancien logis dit du « gouverneur » et la chapelle. Après la fermeture de l'établissement, la ville a lancé une réflexion pour reconverter cette vaste friche hospitalière.

Sur ce site d'environ 4,5 hectares au cœur de la ville, le nouveau quartier prévoit environ 25 000 mètres carrés de bâti.

Ce projet est un enjeu majeur pour Saintes, du fait de son ampleur, et de son insertion dans son cœur de ville, et dans le périmètre du site patrimonial remarquable, régi par un plan de sauvegarde et de mise en valeur.

Le site présente une situation stratégique, à la fois en bordure d'un plateau qui domine la ville ancienne, et à la jonction de dessertes qui conduisent tant vers des équipements et fonctions administratives principales de la commune, que vers des sites à hautes valeurs patrimoniales (mairie, collège, médiathèques, musées, vestiges antiques, axe est ouest de la D24).

Les candidats devaient, d'une part proposer un plan d'urbanisation à l'échelle de l'îlot en veillant à ses jonctions avec son environnement et, d'autre part, produire un ensemble scolaire comprenant école maternelle, primaire et accueil, et centre de loisirs.

Commentaires du jury

Critères d'appréciation

Les propositions, notées sur 20, ont été jugées sur la base des critères suivants:

- Capacité à produire l'ensemble des documents attendus avec une expression graphique lisible et cohérente,
- Respect du programme,
- Projet au 1/1 000 ème et projet au 1/200 ème : intelligence de l'agencement et dégagement d'un parti cohérent,
- Projet au 1/200 ème : qualité architecturale, interaction entre le projet et son environnement.

Commentaires

A noter les principales faiblesses des projets, en matière d'urbanisme et d'architecture, qui ont révélé la non maîtrise de fondamentaux :

- Non prise en compte de la déclivité pour l'implantation de constructions ou pour la création de voiries (notamment pour les projets qui ont cherché à créer des jonctions pour véhicules depuis le plateau vers la rue Cabaudière) ;
- Problème de hiérarchisation des places et voiries, de leurs affectations et de leur cohérence pour l'alimentation de l'îlot (circulation automobile, zones piétonnes, ...) ;
- Création de bâtiments le long des limites séparatives avec les tiers, sans tenir compte des règles de base donnant ou non droit à ouvrir des vues, et donc à assurer la viabilité des constructions ;
- Problème d'habitabilité des logements par les proportions données aux corps de bâtiments ;
- Problème de distances viables entre les immeubles au sein de la parcelle ;
- Certains candidats ont par ailleurs pris le risque mal mesuré de s'accoler au monument historique et, dans ce cas, ont insuffisamment ou mal justifié le projet dans son interface architecturale voire organisationnelle avec le monument.
- Mauvaise hiérarchisation et organisation des accès et circulations au sein d'une école qui, faut-il le rappeler, est un E.R.P. ;

- Proportions des salles de classes inadéquates pour dispenser un enseignement ;
- Propositions de classes mal éclairées naturellement, voire dans les cas extrêmes éclairées uniquement en second jour.

Ainsi qu'une erreur d'interprétation du sujet :

Les démolitions étaient clairement posées dans le sujet; l'absence de mise à disposition de documents iconographiques, de photographies, de relevés ne permettait pas d'en apprécier pleinement l'éventuelle qualité. Cela devait inciter les candidats à ne pas s'affranchir de cette orientation préalable. Certains candidats ont, néanmoins, décidé de conserver une partie des constructions vouées à la démolition et, de ce fait, ont pu handicaper leur parti urbain en convertissant « de force » certains corps de bâtiments, dont les proportions et dimensions étaient mal adaptées pour y intégrer des éléments du programme.

Principe général d'évaluation

Le jury n'avait envisagé aucun aménagement « idéal », et chaque parti a fait l'objet d'une analyse particulière sans a priori. Des projets aux concepts très divergents ont été bien appréciés, du fait que les propositions avaient, dans chacun des cas, des logiques défendables. À travers les projets, notre attention a porté sur la vérification de la bonne maîtrise par le candidat des espaces et des volumes, tant dans leur composition que dans le choix organisationnel.

Répartition des notes

Épreuve 4	Nombre de candidats notés	Moyenne de la filière	Écart type	% < 5	% ≥ 5 < 10	% ≥ 10
EXAPRO PATRIMOINE	2	5,00	4,24	1 50,00%	1 50,00%	0 0,00%
INTERNE PATRIMOINE	10	6,25	4,04	5 50,00%	3 30,00%	2 20,00%
EXTERNE PATRIMOINE	34	7,29	3,30	10 29,41%	14 41,18%	10 29,41%
INTERNE URBANISME	4	5,88	1,31	1 25,00%	3 75,00%	0 0,00%
EXTERNE URBANISME	29	7,81	3,54	7 24,14%	17 58,62%	5 17,24%

Conseils aux candidats

Sur la forme

D'une façon générale, il est recommandé:

- un rendu cohérent pour les deux planches présentées, et rendant aisément compréhensible le parti développé,
- le respect rigoureux des échelles demandées et l'explication des légendes utilisées,
- compléter le projet par des commentaires graphiques, voire écrits, pour mieux expliciter ou souligner certains éléments,
- proposer un projet cohérent qui puisse être rattaché au milieu urbain environnant et démontrer par l'expression de certains détails que l'on maîtrise l'échelle des espaces proposés.

Sur le fond

Les parcours des différents candidats ne sont par essence pas connus du jury, qui juge des calques anonymes. On ressent cependant que nombre de candidats manquent d'une pratique professionnelle dans la conception et la construction d'édifices, et particulièrement de logements.

Il est indispensable que ceux qui auront, dans leur future carrière d'architecte et urbaniste de l'État, à évaluer ou encadrer des projets, soient eux-mêmes en mesure d'en comprendre l'impact général, et de les appréhender, tant dans leur échelle, que pour la qualité des espaces générés.

Il convient pour chacun de se constituer, a minima, des référentiels « standards », afin d'être en mesure de les réutiliser en phase de conception de projet. Il faut produire sa propre bibliothèque, sa propre culture, en recensant des largeurs de places, des types de voiries, des épaisseurs de bâtiments en fonction de leur affectation, dimensionner et proportionner des typologies de salles et de volume, etc... Cela permettrait d'éviter, pour le moins, de proposer des espaces dont on ressent qu'ils sont fort mal maîtrisés.

Fort d'un tel capital, la conception de projets à échelles multiples, comme l'est justement « l'épreuve graphique d'architecture et d'urbanisme », pourrait se trouver grandement facilitée.

2.2 - Bilan statistique des épreuves écrites

Le nombre total des candidats s'étant inscrits pour passer le concours était de 77 pour la filière patrimoine et de 59 pour la filière urbanisme.

47 se sont présentés effectivement au concours pour la filière patrimoine et 35 pour la filière urbanisme.

	Nombre de postes	Patrimoine		
		Présents	Admissibles	Taux d'admissibilité
Concours Externe	12	35	8	22,86 %
Concours Interne	4	10	3	30,00 %
Examen Pro	1	2	0	0,00 %
Total	17	47	11	23,40 %

	Nombre de postes	Urbanisme		
		Présents	Admissibles	Taux d'admissibilité
Concours Externe	4	30	10	33,33 %
Concours Interne	1	5	1	20,00 %
Examen Pro	1	0	0	0,00 %
Total	6	35	11	31,43 %

Les résultats reflètent un niveau moyen des candidats ayant passé les épreuves écrites, assez différencié suivant les filières :

- pour la filière patrimoine sur 47 candidats présents, 11 ont été admissibles (23,4 %) soit un nombre d'admissibles inférieur au nombre de postes ouverts (17)
- pour la filière urbanisme sur 35 candidats présents, 11 ont été déclarés admissibles (31,43 %).

3 - LES ÉPREUVES ORALES

Les trois épreuves orales se répartissent entre une épreuve d'appréhension d'un dossier d'architecture, d'urbanisme ou d'aménagement (coefficient 6), un entretien avec le jury (coefficient 8), et une épreuve de langue étrangère (coefficient 2).

Les membres du jury ne disposent pas des notes des épreuves écrites des candidats.

3.1 - Observations sur les difficultés rencontrées par les candidats

3.1.1 - Épreuve orale n°5 : appréhension d'un dossier d'architecture, d'urbanisme ou d'aménagement devant le jury

Cette épreuve consiste à mener une analyse critique d'un dossier opérationnel choisi par option, urbanisme ou patrimoine. Cette analyse est assortie le cas échéant de contre-propositions ; le point de vue est développé et soutenu dans une discussion contradictoire avec le jury.

Elle est destinée à apprécier la capacité de synthèse et d'analyse rapide des candidats, leur aptitude à présenter un dossier de manière claire, précise et convaincante, leur capacité d'adaptation et de négociation dans une discussion, et inclut la vérification des connaissances juridiques des candidats.

Lors de l'épreuve d'appréhension d'un dossier d'architecture, d'urbanisme, ou d'aménagement, chaque candidat a tiré au sort une étude de cas parmi 15 sujets pour la filière patrimoine et 17 sujets pour la filière urbanisme (certains des sujets plus transversaux étant par ailleurs proposés aux deux filières), traitant de thématiques variées : projets d'architecture et d'urbanisme en secteur protégé, aménagements d'équipements et/ou d'espaces publics, réhabilitation de grands ensembles ou de friches urbaines, renouvellement urbain, projets d'implantation de transports en commun, greffes villageoises et écoquartiers, enjeux littoraux ou environnementaux, projets éoliens, projets de mise en œuvre de stratégies pédagogiques, etc...

Les candidats disposaient de 40 minutes pour analyser le dossier et préparer une présentation synthétique, avec conclusions argumentées et propositions d'évolution, le cas échéant.

L'entretien se répartissait en 10 minutes de présentation, puis 20 d'échanges, questions-réponses.

Les questions des membres du jury ont eu pour objectif, dans un premier temps, d'approfondir le sujet et de préciser le point de vue du candidat, puis d'introduire une variable contextuelle et d'adapter le propos à une situation différente, de proposer ensuite une mise en situation invitant à formuler des pistes d'action concrètes, et enfin de prendre du recul en questionnant d'autres exemples et des références éclairantes.

Cette méthode a permis d'évaluer la capacité d'analyse et de synthèse des candidats, leur aptitude à présenter un dossier de manière claire et structurée, leur faculté d'écoute, de prise en compte rapide de données nouvelles et d'adaptation à une situation variable, leur capacité d'argumenter et de tenir une position en l'explicitant, et/ou de négocier, de tester leurs connaissances juridiques et leurs compétences dans le champ du sujet traité, leurs dispositions à faire appel à des références pertinentes pour porter un regard éclairé sur un sujet donné.

La qualité des prestations a été de niveaux variables.

Plusieurs présentations et argumentaires clairs et bien construits, pour certains menés avec aisance, ont traduit une bonne capacité à comprendre et analyser les enjeux. Quelques candidats ont su développer une posture claire, étayée et tenue. La créativité ou l'innovation ont pu être appréciées, où la mise en situation a pu conduire à des pistes d'amélioration pertinentes, en réponse à la formulation d'hypothèses nouvelles.

Le jury a constaté pour d'autres candidats davantage de difficultés à structurer leur propos et à synthétiser les éléments phares d'une problématique, d'un contexte institutionnel et d'un territoire, pour dégager clairement les enjeux et arbitrer, puis émettre les marges de progression des projets. Certaines présentations ont pu être limitées et manquer de mise en perspective.

La méconnaissance des acteurs, décideurs ou partenaires de l'aménagement, des compétences de l'État ou de celles des collectivités, des modalités de gouvernance expliquent parfois les hésitations à trancher ou à prendre parti (dérive du principe « en même temps » ?), et ainsi défendre fermement le positionnement de façon objectivée.

La connaissance des grandes politiques publiques, de l'environnement juridique et administratif, le recours à des références pertinentes, demeurent un socle indispensable dans l'appréciation patrimoniale, la capacité au jugement, la formulation d'avis motivés, la proposition d'outils d'urbanisme adéquats ou d'interventions dans le jeu des acteurs.

Bilan de l'épreuve 5 oral sur dossier	Externe		Interne		Professionnel		Total
	patrimoine	urbanisme	patrimoine	urbanisme	patrimoine	urbanisme	Total
Notes strictement inférieures à 5/20 (éliminatoires)	0	0	0	0	-	-	0
Notes supérieures ou égales à 5/20 et strictement inférieures à 10/20	1	3	0	1	-	-	5
Notes comprises entre 10/20 et 15/20	7	6	2	0	-	-	15
Notes supérieures à 15/20	0	1	1	0	-	-	2
Total	8	10	3	1	-	-	22

3.1.2 - Épreuve orale n°6 : entretien avec le jury

Le candidat présente dans un premier temps son itinéraire de formation, ses travaux personnels, son expérience professionnelle, et précise ce qu'il attend d'un recrutement dans le corps des architectes et urbanistes de l'État.

L'entretien vise à vérifier les motivations du candidat pour travailler dans un cadre administratif donné, ses aptitudes à s'inscrire dans un contexte professionnel diversifié, ses capacités de mobilité, ses capacités de dialogue, d'écoute et d'adaptation.

Les candidats disposaient de 10 minutes pour présenter leur parcours professionnel et leurs motivations à devenir architecte et urbaniste de l'État. Cette présentation était suivie d'une demi-heure de questions et d'échanges avec les membres du jury.

L'enchaînement des questions a permis d'approfondir certains aspects de l'expérience du candidat, de discerner ses motivations pour intégrer le métier d'A.U.E., dans un cadre administratif contraint, de mesurer son sens de l'intérêt public, d'évaluer ses aptitudes à l'organisation et au management, et enfin de tester son ouverture d'esprit, sa culture générale dans le domaine de

l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage, ainsi que ses dispositions à la communication.

Les réformes en cours ou probables, ont été abordées afin d'échanger avec le candidat sur son appréhension d'un contexte administratif évolutif, et d'apprécier son adaptabilité et sa capacité à se projeter dans de nouvelles perspectives professionnelles.

À partir de l'expérience acquise, le jury a cherché à identifier les compétences et le potentiel que chaque candidat est susceptible de mobiliser, ainsi que ses qualités de loyauté et d'engagement.

Dans le regard sur l'approfondissement du parcours, les responsabilités professionnelles exercées dans le cadre d'interventions significatives, et en situation de management ont été appréciées.

Les intérêts personnels, actions associatives, expériences à l'étranger, ... ont pu être un éclairage complémentaire.

Sur le projet professionnel, la connaissance des métiers des deux filières des A.U.E. en situation a été recherchée chez les candidats, ainsi que leur connaissance des politiques publiques et leurs capacités d'analyse des jeux d'acteurs dans une position institutionnelle donnée.

Un grand nombre de candidats fait preuve d'une expérience professionnelle riche et variée.

L'ouverture sur le monde de plusieurs d'entre eux est à noter, qui se sont formés ou ont travaillé dans au moins un autre pays. Par ailleurs, 5 sur les 22 candidats admissibles sont originaires d'un autre pays que la France, ou bi-nationaux.

Pour les deux filières, urbanisme et patrimoine, on note des parcours riches et très diversifiés, des formations croisées, dans les domaines de l'urbanisme, du patrimoine et des espaces protégés, de l'architecture, de l'aménagement du territoire, avec des expériences, tant dans le public (collectivités locales, services déconcentrés de ministères, ou établissements publics comme les PNR, ...), que dans le privé (associations, agences d'architecture ou de paysage,...).

Beaucoup ont fait preuve de maturité, de capacités d'analyse et de jugement importantes. La clairvoyance sur les jeux d'acteurs, sur les situations administratives ou des contextes souvent complexes sont des atouts, qui ont été jugés très positivement.

D'autres candidats, par contre, ont peiné dans la prise de hauteur de vue, dans la pédagogie et la communication, dans la confrontation avec la prise de responsabilités. Leur représentation du métier d'A.U.E., du rôle des services de l'État, des politiques mises en œuvre, demeurait vague et très éloignée des réalités du métier sur le terrain.

Pour certains candidats, une méconnaissance des pratiques réglementaires basiques a pu être pénalisante.

Le jury a apprécié la bonne préparation de la majorité des candidats, qui se sont exprimés avec aisance et fluidité lors de l'entretien. La présentation de leur parcours professionnel montrait un fil conducteur, donnant du crédit à leur candidature, et traduisait un réel engagement de leur part.

Un quart des candidats environ, ayant déjà été admissibles une année précédente, ont valorisé et enrichi leurs connaissances, voire réorienté leur expérience professionnelle vers le public entretemps, et se sont présentés dans des conditions tout à fait optimales (et ont été admis).

En revanche, certaines présentations stéréotypées, presque mécaniques, ou détachées, ont pu être contre-productives.

On note également un petit nombre de candidats qui donnent l'impression de ne pas mesurer les enjeux réels du concours, et qui ont beaucoup de mal à se représenter le rôle des A.U.E. A ce niveau de recrutement, les candidats doivent prendre conscience de ce à quoi il s'engageront, et pour cela se renseigner auprès d'A.U.E. déjà en poste.

Il leur est très utile d'acquérir une meilleure connaissance des missions et du cadre d'action des services publics, de l'Etat et des collectivités territoriales avant de se présenter au concours.

Pour la filière urbanisme sept candidats ont obtenu une note supérieure à 10 et quatre candidats ont obtenu une note comprise entre 5 et 10.

Pour la filière patrimoine dix candidats ont eu une note supérieure à 10 et 1 candidat a obtenu une note comprise entre 5 et 10.

Bilan de l'épreuve 6 entretien avec le jury	Externe		Interne		Professionnel		Total
	patrimoine	urbanisme	patrimoine	urbanisme	patrimoine	urbanisme	Total
Notes strictement inférieures à 5/20 (éliminatoires)	–	–	–	–	–	–	0
Notes supérieures ou égales à 5/20 et strictement inférieures à 10/20	1	3	–	1	–	–	5
Notes comprises entre 10/20 et 15/20	7	7	1	–	–	–	15
Notes supérieures à 15/20	–	–	2	–	–	–	2
Total	8	10	3	1	–	–	22

3.1.3 - Épreuve orale n°7 : langues étrangères

Les candidats disposaient de 20 minutes de préparation et 20 minutes d'entretien avec un examinateur de langue.

L'épreuve consiste en un exposé de cinq à dix minutes à partir d'un texte en langue étrangère, tiré au sort et portant sur un sujet d'ordre général, suivi d'un entretien avec l'examinateur ; l'exposé et l'entretien ont lieu dans la même langue que le texte, choisie parmi les langues suivantes au moment de l'inscription au concours : anglais, allemand, espagnol, italien.

Cette épreuve est destinée à vérifier que les candidats sont capables de comprendre un texte au vocabulaire courant et qu'ils maîtrisent suffisamment la langue choisie pour soutenir une conversation d'ordre général.

3.2 - Bilan statistique des épreuves orales

Bilan des épreuves orales	Externe		Interne		Professionnel		Total
	patri moine	urbanis me	patri moine	urbanis me	patri moine	urbanis me	Total
Notes strictement inférieures à 5/20 (éliminatoires)	-	-	-	-	-	-	-
Notes supérieures ou égales à 5/20 et strictement inférieures à 10/20	1	2	-	1	-	-	4
Notes comprises entre 10/20 et 15/20	7	8	2	-	-	-	17
Notes supérieures à 15/20	-	-	1	-	-	-	1
Total	8	10	3	1	-	-	22

4 - LES RÉSULTATS DU CONCOURS

Le tableau ci après, rend compte du nombre de candidats admis à l'issue des notes finales après prise en compte des notes de l'écrit et de l'oral. Lequel ne peut évidemment pas dépasser le nombre total de postes ouverts par filière.

Pour la filière urbanisme seul 4 candidats ont pu être admis et 2 inscrits sur liste complémentaire pour 6 postes ouverts (compte tenu du fait de la non admission de candidats au titre du concours interne et de l'examen professionnel).

Pour la filière patrimoine 10 candidats ont été admis pour 17 postes ouverts compte tenu du faible nombre de candidats ayant le niveau requis suffisant à l'issue des épreuves écrites et des épreuves orales.

	Patrimoine					
	Nombre de postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis LP	Admis LC
Concours Externe	12	61	35	8	7	0
Concours Interne	4	14	10	3	3	0
Exa Pro	1	2	2	0	0	0
Total	17	77	47	11	10	0

	Urbanisme					
	Nombre de postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis LP	Admis LC
Concours Externe	4	47	30	10	4	2
Concours Interne	1	10	5	1	0	0
Exa Pro	1	2	0	0	0	0
Total	6	59	35	11	4	2

